

Québec, le 22 janvier 2004

À l'attention des développeurs de logiciels de facturation – Application optométrie

Prolongement de l'entente des optométristes du Québec

Nous vous transmettons dans le tableau ci-dessous les changements tarifaires (six codes d'acte) relatifs à l'entente intervenue entre le MSSS et votre association. Ces nouveaux tarifs sont applicables à partir du **1^{er} février 2004**.

Code d'acte	Libellé	Tarif
9001	Examen complet	23,30
9002	Examen partiel	12,00
9004	Examen subséquent	12,75
9017	<i>Examen subséquent à un examen spécifique de lentilles de contact</i>	12,75
9024	Supplément pour tonométrie et/ou biomicroscopie	2,45
9007	Examen du champ visuel périphérique	7,25

Pour plus de détails sur l'entente, nous vous invitons à consulter le communiqué qui sera disponible dans le site Internet de la RAMQ vers la fin janvier.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Roger Gagnon au numéro (418) 682-5127, poste 4626.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle